

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la création d'une entreprise commune par les sociétés « Kanadevia Inova AG », « Nareva Holding » et la société « I-Environment Investments Limited »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **Fondateur n°1** : « Kanadevia Inova AG » ;
- **Fondateur n°2** : « Nareva Holding » ;
- **Fondateur n°3** : « I-Environment Investments Limited ».

Nature de l'opération :

- Création d'une entreprise commune.

Secteurs économiques concernés :

- Marchés de la gestion et de la valorisation des déchets ménagers.
- Marché de la production de l'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 15 Septembre 2025.

RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique qui concerne la création d'une entreprise commune par les sociétés « Kanadevia Inova AG », « Nareva Holding » et « I-Environment Investments Limited ».

« Kanadevia Inova AG » (KVI) est une société anonyme de droit suisse ayant son siège social sis Hardturmstrasse 127 8005 Zurich, Switzerland, et enregistrée sous le numéro CHE – 105.894.072. Elle opère dans les domaines de la valorisation énergétique des déchets et la production d'électricité à partir de sources renouvelables. « KVI » est détenue à 100 % par Kanadevia Corporation, une société de droit japonais, dont le siège social est situé au 7-89, Nanko-kita 1-chome, Suminoe-ku, Osaka-shi, enregistrée sous le numéro d'entreprise 1200-01-031541.

« Nareva Holding » est une société anonyme de droit marocain ayant son siège social au 28ème étage de la Tour A du Twin Center, sur le boulevard Massira Al Khadra Casablanca, enregistrée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 131651. Elle est active dans le domaine des énergies renouvelables, de l'eau et de l'environnement.

« I-Environment Investments Limited » (IEI) est une société d'investissement de droit anglais ayant son siège social sis The Broadgate Tower, 20 Primrose Street, London, EC2A 2EW, enregistrée sous le numéro 07585988. Elle est active dans le secteur de la gestion des déchets et de l'eau. « IEI » est une filiale à 100 % d'Itochu Corporation ("Itochu"), une société de droit japonais ayant son siège social au 5-1, Kita-Aoyama 2-chome, Minato-ku, Tokyo, enregistrée sous le numéro d'entreprise 1200-01-077358.

Fait à Rabat, le 04 septembre 2025